

DEC132260DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent BERGEROT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche [UMR5022] intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement – LEAD

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC070368DR06 du 01/10/2007 portant nomination de M. Laurent Bergerot aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Laurent Bergerot, dans l'unité du CNRS n°5022 à compter du 30/06/2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon le 24/07/2013

Le directeur de l'unité
Emmanuel BIGAND

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin